

Europe : des services publics réduits au minimum
Michel Husson
interview pour *Nowy Robotnik*, Pologne

1. Le gouvernement, les médias et les « nouveaux riches » en Pologne présentent les privatisations, et le néolibéralisme en général, comme la condition essentielle de la croissance et du développement. Quels sont, selon toi, les principaux effets des privatisations en France?

Depuis plus de dix ans, les pays d'Europe ont procédé à une vague impressionnante de privatisations mais ils ont en même temps connu la croissance la plus faible depuis la Seconde Guerre Mondiale. Quant au développement, il faut s'entendre sur la définition. Cette notion renvoie (ou devrait le faire) au développement humain et par conséquent à la satisfaction des besoins sociaux. De ce point de vue, le bilan est clair : les privatisations ont pour effet essentiel une satisfaction inégalitaire de ces besoins, et la raison en est assez simple à comprendre. Dans tout service public ou tout système de protection sociale sont mis en œuvre des principes de « péréquation », de « tarification », de « mutualisation » qui déconnectent le paiement du service reçu des revenus de l'usager. Exemple de tarification : on paie le même prix pour le timbre-poste quel que soit l'endroit du pays où habite le destinataire, on paie l'eau ou l'électricité au même tarif selon les régions, etc. Exemple de mutualisation : à travers la cotisation, on paie les soins de santé à proportion de son revenu et non en fonction de leur coût réel. Tout cela équivaut à une redistribution plus égalitaire des revenus mais aussi à une traduction concrète de la notion de droit : droit à la santé, accès à l'eau ou à l'électricité, liberté de circulation. La privatisation a pour effet de tout transformer en marchandise et de proportionner la satisfaction de ces besoins, et la réalité de ces droits, aux revenus de chaque individu. Tout cela se fait au nom de l'efficacité, mais on doit récuser cet argument, d'abord parce que l'efficacité du secteur privé est contestable (que l'on pense aux accidents de train au Royaume-Uni ou aux coupures d'électricité en Italie) mais aussi parce que les gains d'efficacité économique ont pour contrepartie une perte d'efficacité sociale. D'ailleurs, l'amélioration de l'efficacité au sens opérationnel des services publics pourrait être obtenue, quand c'est nécessaire, par des réformes ne remettant pas en cause le statut de service public.

2. Les privatisations en France furent menées aussi bien dans les années 80-90 sous les gouvernements des socialistes (Mitterrand, Jospin) que, actuellement, par la droite de Chirac. Peux-tu en brosser les similitudes et les différences?

Le mieux est de citer quelques chiffres sur les quatre grandes vagues de privatisations en France : Chirac (1986-1988) = 10 milliards d'euros ; Balladur (1993-1995) = 16 milliards ; Juppé (1995-1997) = 9 milliards ; Jospin (1997-2002) = 31 milliards. La gauche, avec Jospin, a donc privatisé autant que ses prédécesseurs de droite. Il faut ajouter les privatisations partielles qui portent ce montant à 36,6 milliards €. Le capital de France-Télécom a été progressivement ouvert, ainsi que celui d'Air France, d'Airbus, d'ASF (autoroutes) et de TDF (télédiffusion de France). Ces « ouvertures de capital » sont le prélude à une privatisation totale comme le montre bien le cas de France Télécom. Alors que Lionel Jospin avait promis de maintenir l'entreprise dans le secteur public avant son arrivée au pouvoir en 1997, il a réalisé une première ouverture quelques mois plus tard. Et c'est le gouvernement de droite qui vient de

prendre la décision de la privatisation, avec une nouvelle vente d'actifs qui rend la participation de l'Etat minoritaire. Bref, il n'y a pas grande différence, plutôt une complémentarité, de la droite et de la gauche sur ce terrain. L'argument majeur sur lesquels ils s'accordent est que les grands groupes ont besoin de « respirer », bref de disposer de fonds propres leur permettant de mener des opérations de fusions et des accords au niveau international. Pourtant, leur statut public n'a jamais empêché EDF ou France Télécom de mener des opérations plus ou moins aventureuses de rachat à travers le monde. Là encore, c'est la recherche de rentabilité qui l'emporte sur toute autre considération.

3. Que doit-on attendre des projets de privatisation des services publics au niveau de l'Union européenne, maintenant élargie à 25 états? (par exemple dans les domaines de la santé, de la sécurité sociale, de l'eau, etc.).

D'abord, ce qu'on aurait pu en attendre, c'était la mise sur pied de services publics européens. L'énergie est un bon exemple. Pour des raisons techniques, la privatisation de l'électricité n'a aucun sens : il s'agit d'une marchandise très particulière, qui ne se stocke pas, et qui circule sur des réseaux qu'il serait absurde de doubler pour instituer une concurrence inutile. Et comment coordonner les politiques en Europe, par exemple de sortie progressive du nucléaire, de développement des énergies renouvelables, avec une mosaïque d'entreprises privées ? Même chose pour les transports : il y a des choix essentiels à effectuer entre le chemin de fer et la route, des politiques fiscales à coordonner, notamment en matière de tarif des carburants. Cela n'aurait de sens qu'à l'échelle européenne (au moins) mais, encore une fois, la privatisation fait disparaître toute une série de leviers nécessaires à des politiques coordonnées.

Avec la privatisation, non seulement des services publics au sens strict, mais aussi de la sécurité sociale, on risque d'avoir en Europe une évolution extrêmement régressive, avec deux mécanismes ravageurs. Le premier est la mise en concurrence des systèmes sociaux. C'est un argument que l'on a très souvent entendu à l'occasion des « réformes » des retraites et de la santé : tout cela nous coûte trop cher, et nous ne sommes plus compétitifs à l'égard de pays qui consacrent moins d'argent à la sécurité sociale. Mais il n'y a aucune raison que cet ajustement à la baisse s'arrête. Et l'erreur la plus grave serait de croire que les pays à bas salaires vont tirer leur épingle du jeu, car la pression s'exerce dans les deux sens : à la baisse dans les pays les plus « avancés », mais aussi contre le rattrapage des pays qui le sont moins. On risque donc d'assister à une transmission internationale des inégalités selon le schéma suivant : tout ce qui est public (cotisations sociales, impôts) doit baisser ou est en tout cas bloqué. Et si les gens veulent se faire mieux soigner, ou disposer d'une meilleure retraite, alors qu'ils paient, ce qui ne concerne évidemment que ceux qui en ont les moyens.

La privatisation de l'eau illustre bien le second mécanisme qui a lui aussi pour effet de dégrader la satisfaction des besoins. L'inégalité passe par une augmentation des tarifs qui contraste bizarrement avec l'idée que la concurrence profite aux consommateurs. En France trois grands groupes, par ailleurs largement internationalisés, exercent entre eux une fausse concurrence qui a eu pour effet une augmentation des tarifs. Quant à EDF, son ancien patron avait reconnu que la privatisation ne garantirait pas une baisse des prix, ni même leur maintien.

4. Quels sont à ton avis les principaux problèmes et défis, pour le monde du travail et les gauches indépendantes, dans la lutte contre les privatisations ? en relation p. ex. avec la lutte contre le chômage et pour la réduction du temps de travail.

Il y a un fil directeur dans l'offensive à laquelle se trouvent confrontés les travailleurs en Europe, et c'est la volonté systématique de revenir sur les acquis sociaux. En France et en Allemagne, on assiste à une remise en cause systématique, qui vise à la fois la sécurité sociale, les services publics, le droit du travail, etc. La résistance à cette offensive globale doit se transformer en l'affirmation d'une alternative, tout aussi globale, et dont la colonne vertébrale pourrait être le refus de la marchandisation au nom des droits sociaux. Le droit à l'emploi se combine alors avec l'affirmation d'autres droits (à la santé, à l'éducation, etc.). Un autre moyen de présenter le choix de société qui s'ouvre à nous est d'opposer le risque à la sécurité. la notion de « risque » a été mise en avant par le patronat français comme valeur fondamentale, alors que les droits sociaux visent à garantir ce que l'Organisation internationale du travail appelle « sécurité économique ». Le point commun des réformes néo-libérales est en effet d'introduire une insécurité fondamentale quant au destin de chaque salarié : l'emploi est incertain, les perspectives de retraite sont incertaines, la privatisation de la santé s'éloigne de plus en plus du principe d'assurance, etc. Le projet qu'il faut affirmer face au rouleau compresseur néo-libéral est donc fondé sur ce principe essentiel : une bonne société est une société où chacun peut se construire et se développer pleinement sur la base de garanties fondamentales que lui offre cette société. La privatisation des services publics va exactement à l'inverse (et le revendique) : dans le modèle néo-libéral, une maladie grave devient une catastrophe individuelle pour ceux qui ne peuvent payer. Il ne s'agit pas d'une menace en l'air, car c'est ce que l'on peut observer par exemple aux Etats-Unis. Or, tout le progrès social a consisté à résorber ce genre de situation. Voilà pourquoi il faut bien comprendre que le programme néo-libéral est intrinsèquement un programme de régression sociale.

5. La France est le principal investisseur étranger en Pologne, grâce en particulier à la privatisation et le rachat de l'opérateur historique de télécommunications TPSA par France Télécom et de plusieurs grandes centrales électriques et thermiques par EDF. Ce sont deux grandes entreprises publiques en France, mais elles agissent en Pologne comme n'importe quelle multinationale privée (licenciements massifs, casse du service public polonais, etc.). Quels commentaires t'inspire cette situation paradoxale ?

Cela illustre ce que je disais plus haut et il faut introduire ici une distinction supplémentaire, entre nationalisation et appropriation sociale. Nous avons connu en France une vague de nationalisation menée par la gauche au début des années 80. Elle a transformé le statut juridique des grands groupes concernés, mais n'a pas touché à leurs critères de fonctionnement. L'exemple le plus célèbre est sans doute le Crédit lyonnais qui, une fois nationalisé, s'est lancé dans un tourbillon d'opérations spéculatives plus ou moins légales, qui a conduit à une faillite spectaculaire, avec une perte de plus de 15 milliards d'euros que les contribuables continuent à éponger. Ce genre d'expériences a durablement déconsidéré l'idée de nationalisation. Cela conduit aussi à distinguer la nationalisation au sens étroit du terme, qui est un changement de statut juridique, prenant la forme de la propriété publique, bref de l'étatisation. L'appropriation sociale désigne autre chose : il ne s'agit pas seulement de changer le statut juridique, mais de mettre les entités concernées au service d'objectifs définis par la société. Pour reprendre l'exemple du Crédit lyonnais, une véritable

socialisation aurait signifié que cette banque aurait pour fonction de soutenir des projets prioritaires du point de vue de la satisfaction des besoins sociaux, par exemple le logement, les équipements publics, etc. Mais il aurait fallu que s'exerce un véritable contrôle social soumettant le fonctionnement de cette banque à des priorités démocratiquement définies. C'est autour de ces idées que se reconstitue un projet socialiste à partir d'aspirations concrètes (l'eau, l'électricité, les médicaments) qui ne peuvent être satisfaites réellement sans remettre en cause (et pas seulement formellement) l'appropriation privée et la prédominance des critères de rentabilité. Le secteur public n'a de sens que s'il fonctionne autrement que comme une entreprise privée.

6. Comment la politique des privatisations est-elle traitée dans le projet de « Constitution européenne » qui suscite actuellement tant de controverses ? A quoi doit-on s'attendre dans les années à venir si cette "constitution" devait être mise en oeuvre dans les pays membres de l'UE ?

La logique de la privatisation n'a pas attendu la « Constitution » pour se déployer. Mais celle-ci franchit un pas supplémentaire en affirmant, dès son article 3, que l'Union « offre à ses citoyennes et à ses citoyens (...) un marché unique où la concurrence est libre et non faussée. » Dès lors, les services publics, rebaptisés services d'intérêt général, sont *a priori* des exceptions qui doivent faire la preuve qu'elles n'entravent pas le libre jeu du marché. L'article III-55 indique qu'ils sont soumis « aux dispositions de la Constitution, notamment aux règles de concurrence ». Même si cet article rajoute que ces règles ne doivent pas faire « échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière qui leur a été impartie », la suprématie du marché est bien l'un des principes essentiels de cette « Constitution », qui vise à verrouiller toute extension des droits sociaux.